



## LEVÉE DE L'AVIS D'ÉBULLITION

### À TOUS LES RÉSIDENTS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC - SECTEUR VILLAGE

**Saint-Adolphe-d'Howard, le 17 mai 2019** – La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire informer les résidents desservis par le réseau d'aqueduc village qu'il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau avant de la consommer et ce, à compter du vendredi 17 mai 2019.

Les prélèvements effectués sur le réseau dans la démarche de retour à la conformité affichent tous d'excellents résultats. Ces analyses, qui sont effectuées par un laboratoire dûment accrédité, attestent que l'eau respecte les normes du Règlement québécois sur la qualité de l'eau potable (RQEP chapitre Q-2, règlement 40).

**La levée de cet avis d'ébullition sera communiquée par le système automatisé de messagerie.**

*Si vous désirez être joint rapidement par téléphone et que vous n'êtes pas encore inscrit au système automatisé de messagerie Somum, vous pouvez le faire via notre site internet [www.stadolpheedhoward.qc.ca](http://www.stadolpheedhoward.qc.ca) en suivant les indications du Portail Citoyen.*

*Des formulaires d'inscription sont également disponibles à la réception de l'hôtel de ville.*

La Municipalité tient à rappeler aux citoyens qu'un suivi rigoureux de la qualité de l'eau potable est toujours effectué sur l'ensemble de son réseau et ce, conformément aux directives du ministère de l'Environnement. Ce cadre normatif imposé aux municipalités a pour but d'écarter toute possibilité de contamination pour la santé.

Benoît Mongeau  
Directeur des travaux publics et ingénierie